



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 OCTOBRE 2020

Présents : Maryse BLANC, Anne-Marie TRUCHET EPOUSE CHABAUD, Gérard DUMAINE, Thierry ALIX, Philippe BARDOUIN, Patrice BERT, Stéphane DAO, Maud LAMBERT, Eliane ROBA, Elisabeth VAREILLES

Absents excusés :

Absents représentés : Elisabeth BUCO

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 17 septembre 2020
- **Demande de financement pour les projets suivants (délibérations);**
 - Travaux d'amélioration et de réparation des équipements suite aux inondations de décembre 2019
 - Acquisition de signalétique
 - Rénovation de l'Eglise de Saint-Marc
- Etat d'avancement du Projet de Parc solaire
- Création du site internet
- Information sur le recensement de la population 2021
- Questions diverses

1-Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Après lecture, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est possible de solliciter une subvention au titre des amendes de police.

Dans ce cadre, elle a transmis une demande relative à la mise en sécurité de la voie communale suite à un glissement du talus-Hameau de Bouiron à hauteur de 2 922.50 € pour un coût total des travaux de 5 845.00 €. Elle informe l'assemblée que depuis la dernière séance du conseil municipal du 17 septembre 2020, elle n'a pas eu l'occasion d'exercer d'autres délégations.

Quitus est donné, à l'unanimité, à Madame le Maire.

2- Acquisition d'équipements et amélioration des bâtiments publics-Demande de subvention au titre du FODAC 2020 (DE_2020_36)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune pourra présenter un dossier de demande de subvention au titre du FODAC 2020. Cette aide, du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence, permet d'aider les communes pour l'acquisition d'équipements et amélioration des bâtiments publics avec un plafond de 12 000 €.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à **19 246.66 € HT**

Détail des dépenses	
Intitulés	Montant HT
Autolaveuse (Foyer rural)	1 868,56
Acquisition signalétique-Noms des voies et numérotation des habitations	7 402,10
Isolation acoustique foyer	6 244,00
Isolation acoustique Ecole	3 732,00
TOTAL HT	19 246,66

Subvention		
Organisme	Programme	Montant
DEPARTEMENT	FODAC 2020	12 000,00
	<i>Autofinancement</i>	7 246,66

Le Conseil Municipal, où les explications de Madame le Maire
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 OCTOBRE 2020

ACCEPTE le plan de financement ci-dessus

DIT que les crédits seront inscrits au budget

AUTORISE Madame le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier

3-Travaux de peintures murales de l'Eglise-Demande de Subvention (DE_2020_33)

Madame le Maire informe au Conseil Municipal que les peintures murales du cœur de l'église paroissiale d'Ongles sont en très mauvais état, dû principalement par des infiltrations très anciennes d'eau de pluie. Les travaux de réfection avaient été chiffrés lors de l'ancien mandat mais ont été reportés en raison de l'effondrement de la rosace qui a dû être restaurée en priorité.

Elle informe également la possibilité de demander des subventions pour les travaux de **Peintures Murales en deux phases** de ces décors auprès du Conseil Régional dans le cadre du plan concerté de la communauté de Communes pour l'année 2021/2022 ;

1- Conservation et consolidation (1ère année)

2- Restauration et Réintégration (2ème année)

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 46 000.00 €H.T.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de demander un financement auprès du Conseil Régional (Plan concerté) de 36 800.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE : la totalité du projet dont le montant prévisionnel des travaux s'élevant à 46 000.00 € HT

AUTORISE Mme le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Régional (Plan concerté) de 36 800.00 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

AUTORISE Madame le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

4-Travaux de réfection des équipements publics suite aux intempéries du 1er décembre 2019-Demande de subvention (DE_2020_35)

Par décisions des ministres, prises par arrêté interministériel INTE1935602A du 12 décembre 2019 publié au journal officiel du 19 décembre 2019, la commune d'Ongles a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour les inondations et coulées de boue du 1^{er} décembre 2019 au 2 décembre 2019.

La commune rencontre de grandes difficultés à remettre en état toutes ses voies communales et réseaux d'évacuation des eaux pluviales détériorés par cet épisode climatique (hameau du Lague, Bouiron, les granges et le village).

Mme le Maire présente le plan de financement des travaux de réfection des équipements publics suite aux intempéries du 1er décembre 2019, dont le coût total est estimé à 80 254.00 € H.T;

Détail des dépenses	
Intitulés	Montant HT
Travaux d'urgence réalisés	
Hameau de Bouiron-Elargissement de la route après effondrement	4 225,00
Quartier du Lague- Réfection chemin	1 375,00
<i>Ss total</i>	<i>5 600,00</i>
Travaux d'aménagement proposé par l'IT04-Hameau de Bouiron suite au glissement du talus	
Etude de faisabilité IT04	870,00
Phase n°1- Traitement hydraulique (curage, pose nouveau caniveau)	6 400,00
Phase n°2- Traitement du désordre	25 870,00
Phase n°3 - Pontage des fissures, enduit de protection	2 700,00



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 OCTOBRE 2020

Réfection du réseau d'évacuation des eaux pluviales			
Remplacement canalisation de traversée parcelle privée suite à affaissement			11 889,00
Remplacement canalisation du centre du village			26 925,00
<i>Ss total</i>			<i>74 654,00</i>
TOTAL			80 254,00
Subvention		Taux	Montant
Organisme	Programme	Taux	Montant
ETAT	Dotation de solidarité	30%	24 076,20
ETAT	DETR 2020	25%	20 063,50
REGION	FRAT INONDATION (Assiette excluant les travaux réalisés= 73 784,00 € HT)	25%	18 446,00
TOTAL			62 585,70
<i>Autofinancement</i>			<i>17 668,30</i>

Le Conseil Municipal, ouï les explications de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE** le plan de financement

AUTORISE Madame le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier

QUESTIONS DIVERSES

Projet de Parc solaire

Suite à l'arrêté Préfectoral n°2020-041-015, portant autorisation de défrichement pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Ongles sur une superficie de 12.70 ha, du 10 février 2020, deux recours ont été déposés et que la durée de la procédure peut prendre 2 ans.

En raison de la médiatisation de ce projet dans la presse, site internet de l'association AMILURE et lors d'événements/animations organisés dans la forêt de Seygne par des associations et/ou collectifs s'opposant à ce projet depuis quelques mois, Mme le Maire souhaite préciser que le projet de centrale photovoltaïque de Seygne nécessitera l'organisation d'une enquête publique relative au permis de parc.

Elle informe également que la promesse synallagmatique de bail emphytéotique signée en janvier 2016 et prorogée en décembre 2019 est valable jusqu'en 2022 et qu'une délibération du conseil municipal au cours du deuxième semestre 2021, pour proroger une nouvelle fois, sera nécessaire pour continuer le projet, avant même d'organiser l'étape de l'enquête qui consultera la population.

La délibération, si elle est favorable, engage la commune et l'opérateur ENGIE GREEN à respecter les conditions décrites dans la promesse si le projet est autorisé par le Préfet après enquête publique.

Mme le Maire constate beaucoup de désinformation sur le sujet et rappelle à l'ensemble du conseil municipal que toute la documentation sur ce projet a toujours été disponible en mairie depuis le début.

Mme VAREILLES propose d'améliorer la communication sur ce projet auprès de la population notamment à travers le site internet.

Recensement de la population

Mme le Maire informe que le recensement de la population d'Ongles se déroulera du jeudi 21 janvier au samedi 20 février 2021.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent sur la commune.

Il détermine la population officielle de chaque commune.

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Elle informe la possibilité de répondre par internet.

Un agent recenseur se présentera chez l'habitant et remettra la notice sur laquelle figurent les identifiants pour se faire recenser en ligne.

Si les habitants ne peuvent pas répondre par internet, l'agent recenseur leur remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec eux.